Municipalité de
Ham-Sud

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 2026-04

Avis public est, par la présente donnée par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

PRENEZ AVIS QUE lors d'une séance de son conseil tenue le 14 septembre 2026, la municipalité de Ham-Sud a adopté le règlement suivant.

- *Règlement 2026-04 modifiant le Règlement 2025-10 sur les Permis et certificats et sur les Conditions d'émission de permis de construction*;

Conformément aux dispositions applicables, le *Règlement 2026-04 modifiant le Règlement 2025-10 sur les Permis et certificats et sur les Conditions d'émission de permis de construction* a fait l'objet de certificat de conformité délivré par la Municipalité Régionale de Comté des Sources le 26 octobre 2026.

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est donc entré en vigueur à la date de l'émission de ce certificat de conformité.

Donné à Ham-Sud, ce 29 octobre 2026.

E. B_ Cl

Etienne Bélisle
Directeur général et
Greffier-trésorier

9, chemin Gosford Sud, Ham-Sud (Québec) J0B 3J0
Téléphone : 819-877-3258 * Télécopieur : 819-877-5121 * Courriel : info@ham-sud.ca